



**CAHIER DES CHARGES  
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**FOURNITURE DE PIECES D'ENTRETIEN POUR DIVERS PETITS MATERIELS DES SERVICES TECHNIQUES  
(tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse...) TEL QUE CHAINES, BOUGIES, GUIDES...  
ANNEES 2016 ET 2017**

Etabli en application du code des marchés publics  
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004  
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

**ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, 29910 TREGUNC.  
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

**ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

**ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

**ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE**

L'objet du marché est la fourniture de pièces d'entretien pour divers petits matériels des services techniques (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse...). Les pièces achetées seront les suivantes :

DESIGNATION	QUANTITE (FOURNIES A TITRE INDICATIF)
CHAINE TRONÇONNEUSE 40E	3
CHAINE TRONÇONNEUSE 52E	9
CHAINE TRONÇONNEUSE 72E	8
CHAINE POUR ELAGUEUSE 33E	7
GUIDE DE TRONÇONNEUSE 52E	3
GUIDE DE TRONÇONNEUSE 72E	3
LIME TRONÇONNEUSE 4 MM	7
LIME TRONÇONNEUSE 4.8 MM	10
LIME TRONÇONNEUSE 5.5 MM	7
TETE DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM 3155	6
CEILLETS DEBROUSSAILLEUSE	12
BOBINE DE FIL NYLON CARRE ROUGE ECHO 3MM (110M)	8
BOBINE DE FIL NYLON CARRE ROUGE ECHO 4MM (60M)	1
ECROU DE TETE DE DEBROUSSAILLEUSE	14
DISQUE PR RONCES DEBROUSSAILLEUSE SRM3805	27
DISQUE PR RONCES DEBROUSSAILLEUSE SRM4000	

LAME ISEKI TONDEUSE FRONTALE	24
COURROIE ISEKI TONDEUSE FRONTALE	6
LAME DEBROUSSAILLEUSE HONDA UM616	4
BOUGIE DEBROUSSAILLEUSE HONDA UM616	2
PANIER TONDEUSE HONDA HRH536	1
HARNAIS DEBROUSSAILLAGE	2
BOUGIE TONDEUSES	4
BOUGIE TRONÇONNEUSES	8
BOUGIE TAILLE-HAIE	3
FILTRE A AIR HUSQ257	2
FILTRE A AIR HUSQ334T	5
FILTRE A AIR ELAGUEUSE	3
FILTRE A AIR TRONCONNEUSE HUSQ445	1
FILTRE A AIR TRONCONNEUSE HUSQ455	1
FILTRE A AIR TRONCONNEUSE HUSQ334T	1
FILTRE A AIR TRONCONNEUSE HUSQ257	1
FILTRE A AIR TRONCONNEUSE HUSQ435	1
FILTRE A AIR DEBROUSSAILLEUSE SRM420ES	4
FILTRE A AIR DEBROUSSAILLEUSE SRM350ES	2
FILTRE A AIR SOUFFLEUR ECHO PB 770	1
BIDON MIXTE CARBURANT + HUILE	1
EMBOUITS BIDON MIXTE	2
BOBINE DE FIL NYLON CARRE VERT (STHIL)	2
TETE DEBROUSSAILLEUSE ATT12 100 018	2
BROSSE DESHERBAGE 25.4 Ø INT	50

Les quantités sont fournies à titre indicatif.

En 2013, la commune a acheté pour 2 280€ T.T.C. de pièces, en 2014 pour 3 168€ T.T.C. et en 2015 pour 3 925€.

#### **ARTICLE 5 : MODALITES TECHNIQUES**

L'offre devra préciser les caractéristiques techniques du matériel afin que leur qualité puisse être appréciée.

Le matériel devra être livré aux services techniques dans un délai de 48 heures à réception de la commande. Si le délai devait excéder 24 heures, les services techniques devront en être avisés.

Les produits devront repris ou échangés en cas de problème.

Lieu d'exécution et de livraison :

**SERVICES TECHNIQUES, Z.A. DES PINS, 29910 TREGUNC, TEL : 02.98.50.95.90**

#### **ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHÉ**

Le marché est conclu à partir de la notification du marché au titulaire pour une durée de un an. Il pourra être reconduit une fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de un an. Dans tous les cas sa durée ne pourra pas excéder deux ans.

Dans tous les autres cas, le marché est résiliable de part et d'autre, sous préavis de trois mois donné avant expiration de chaque période de un an, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du cahier des charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

#### **ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT**

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures. Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

#### **ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats. Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

#### **Offre appréciée en fonction :**

- **de la valeur technique : 40%**. Les entreprises seront jugées en fonction de la qualité des marchandises proposées (40%).

- **du prix : 60%** : Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 60 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit :  $(\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 60$ .

#### **ARTICLE 9 : TARIFS**

Les tarifs proposés seront fermes, révisables annuellement sur demande de l'entreprise.

Un catalogue de tous les produits proposés devra être joint à l'offre, un rabais sur catalogue sera donc demandé pour d'autres commandes éventuelles. La remise en % consentie par le titulaire du marché sur les prix de vente H.T. de son catalogue sera ferme durant toute la durée d'exécution du marché.

#### **ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté. Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS40100, 29910 Trégunc**,
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique sont les suivantes :

**AU PLUS TARD LE : jeudi 24 mars 2016 à 12h00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres :

**Les candidats devront impérativement fournir :**

- **le catalogue et les fiches techniques des produits,**
- **le bordereau des prix, le cahier des charges et l'acte d'engagement complétés et signés,**
- **un Relevé d'Identité Bancaire.**

#### **ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à Anna BOUVIER, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87 et pour tout renseignement d'ordre technique à Cécile DRUET, Directrice des Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90, Fax : 02 98 50 29 54.

Adresse de courrier électronique (courriel) : [anna.bouvier@tregunc.fr](mailto:anna.bouvier@tregunc.fr)

Fait à Trégunc, le

Le pouvoir adjudicateur

Le titulaire